

# PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORGELET

## Modification n°1

### 4. Extraits des OAP

- PLU approuvé le 13.10.2011
- Modification prescrite le 28.09.2017
- Enquête publique du
- Modification n°1 approuvée le
- Vu pour rester annexé à la DCM du

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX

☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19

Email : [contact@jura.soliha.fr](mailto:contact@jura.soliha.fr) site internet : [www.jura.soliha.fr](http://www.jura.soliha.fr)

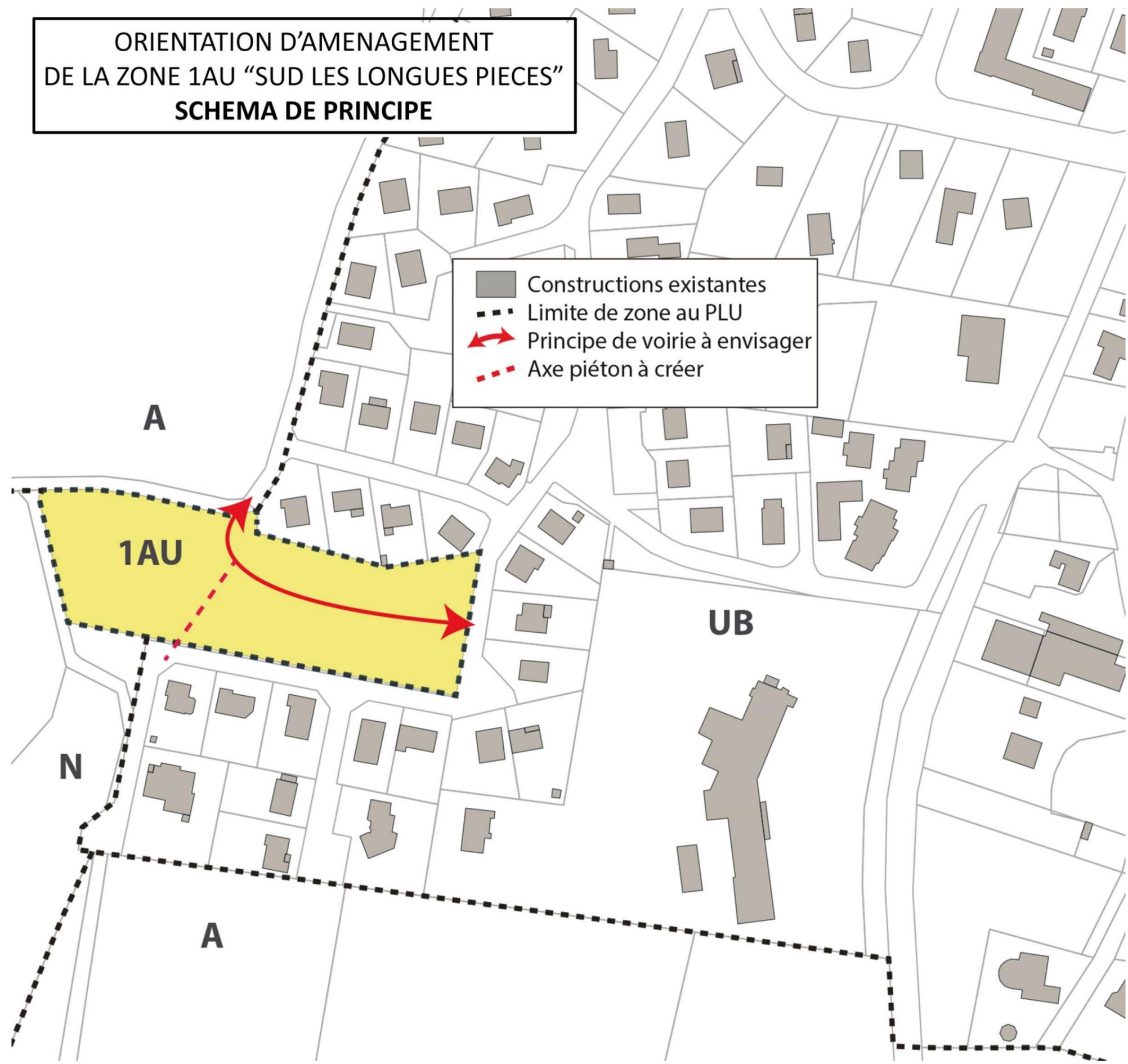


# OAP N°1/ 1AU « SUD LES LONGUE PIECES »

## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

<u>Localisation</u>	Agglomération d'Orgelet Lieu-dit «Sud Les Longues Pièces»
<u>Objectif d'aménagement</u>	Habitat
<u>Traduction au PLU</u> . zonage . surface . capacité d'accueil	1AU 0,9 hectares 15 logements
<u>Enjeux</u> . paysagers . écologiques . agriculture . urbains	Faibles : loin des axes de découverte du paysage Faibles : peu d'intérêt car homogénéisation floristique et pression anthropique Moyens : culture mais parcelle enclavée dans l'urbanisation Secteur enclavé dans les lotissements
<u>Mode opératoire :</u> . contexte foncier . intervention de la collectivité	Terrain communal -
<u>Prescriptions :</u> . constructions . mixité sociale . voiries et accès  . paysage et espaces verts	Maisons jumelées, maisons individuelles En harmonie avec les couleurs du bourg ancien 20 % de logements sociaux Accueillir des logements locatifs, en location-accession Assurer une connexion avec le reste du quartier selon schéma joint Créer une liaison piétonne avec les parties déjà urbanisées.  Privilégier les haies vives et les essences locales

**ORIENTATION D'AMENAGEMENT  
DE LA ZONE 1AU "SUD LES LONGUES PIECES"  
SCHEMA DE PRINCIPE**





# OAP N°2 / 2AU « EN BENAY »

## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

<u>Localisation</u>	Agglomération d'Orgelet Lieu-dit «En Benay»
<u>Objectif d'aménagement</u>	Habitat
<u>Traduction au PLU</u> . zonage . surface . capacité d'accueil	<b>2AU</b> 3,2 hectares 35 logements
<u>Enjeux</u> . paysagers  . écologiques . agriculture . urbains	Moyens : loin des axes de découverte du paysage mais visible depuis les belvédères du château Faibles : flore présentant peu d'intérêt Faibles : prairies de fauche et pâtures Secteur marquant la limite de l'urbanisation sur ce flanc de l'agglomération
<u>Mode opératoire :</u> . contexte foncier . intervention de la collectivité	Terrains privés Non
<u>Prescriptions :</u> . constructions  . mixité sociale . voiries et accès  . paysage et espaces verts	Maisons jumelées, maisons individuelles En harmonie avec les couleurs du bourg ancien 20 % de logements sociaux Assurer une connexion avec le reste du quartier selon schéma joint Maintenir un accès aux cultures situées à l'arrière de la zone ainsi qu'une largeur suffisante pour le passage des tracteurs Chemin des Moulins Créer une liaison piétonne avec le bourg  Privilégier les haies vives et les essences locales

